

MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE
INC.

Nous sommes citoyens de Sainte-Sophie-d'Halifax depuis 20 ans. Nous avons choisi cette municipalité pour nous y établir et élever une famille considérant la beauté de la nature et la tranquillité des lieux.

Sainte-Sophie-d'Halifax a la réputation de ses beaux paysages en hiver comme en été auprès de la population de plusieurs municipalités environnantes et visiteurs des grandes villes... Surtout à l'automne puisque la majorité de son territoire est boisé ou en érablières. Les propriétaires des fermes situées sur son territoire sont fiers et bonifient sans cesse le « coup d'œil » en améliorant terres et bâtiments. C'est donc dire que cela représente plusieurs kilomètres où l'on peut se promener en voiture, à pied, à cheval ou à vélo pour admirer cette belle nature qui nous entoure et nous séduit instantanément par ses plaines et ses montagnes. Un petit village bucolique juché sur les Appalaches et qui donne vue sur les plaines représente une rareté. La conservation de la beauté des lieux est transmise depuis longtemps, de générations en générations, et ce sont ces valeurs que nous voulons transmettre aux générations futures...une vie en harmonie avec la nature! Notre richesse : LE PAYSAGE et la qualité de vie. Et partager cette incommensurable richesse avec d'autres futures familles voulant s'établir sur notre territoire ne veut pas dire le détériorer, en subir le saccage et effectuer un report de responsabilités à ceux et celles qui suivront.

Nous vous référons au Projet de Loi no 118 (2006, chapitre 3, à l'item 6 k) :
« protection du patrimoine culturel » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent; »

Oui, bien sûr l'énergie du vent est une énergie dite « verte », mais un parc éolien avec autant d'éoliennes est plutôt « industriel » et d'autant plus s'il est situé dans une zone habitée, il représente une pollution visuelle indéniable et une détérioration du paysage, laissant des traces indélébiles de leur passage.

À titre de « peuple québécois, canadien français », nous ne voulons absolument pas de toutes manipulations quelle qu'elles soient ou tentatives d'appropriation envahissantes de nos biens ou richesses et à nos dépens, par le ou les voisins d'à côté.

**MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE PAR ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE INC.**

Page -2-

Nous demandons de faire tous ces projets dans les zones inhabitées, laissant libre cours aux promoteurs quant à la quantité et la conformation des infrastructures, évitant ainsi les conflits avec les principaux concernés: les populations qui y vivent! Toute population a le droit de vivre en paix et en harmonie avec le milieu qu'elle a choisi; dans ce cas-ci en harmonie avec la nature.

Les résidants(es) des municipalités rurales québécoises bénéficiant d'un territoire d'une beauté exceptionnelle, nous désirons que le Gouvernement à travers ses différents paliers, agisse à titre de précurseur auprès des intervenants concernés afin de conserver intacte notre identité et notre patrimoine.

Acceptez, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Sainte-Sophie-d'Halifax, le 9 décembre 2009.-

Ce mémoire est déposé par :

Sylvie Bradette – Alain Marcoux